

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE: 108, Rue de Paris
PARIS: 43, Bd Haussmann
JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

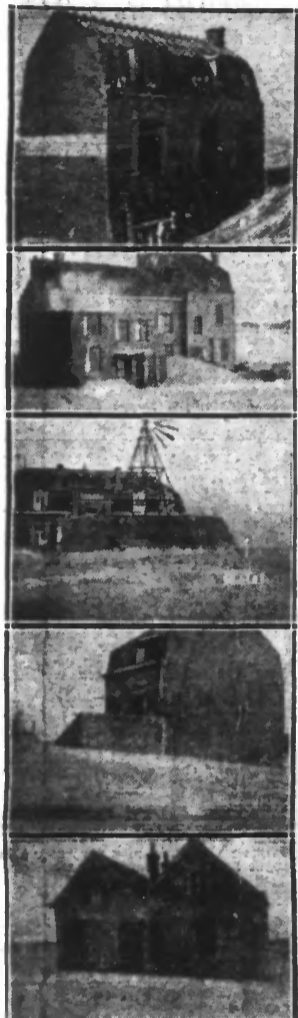
de Roubaix - Courcoing

BUREAUX: Roubaix, 351-17
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING: 9-65
3, rue Fidele Lahaucq
DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME

LOON-PLAGE

LA DÉSESPÉRÉE SERA-T-ELLE SAUVÉE DES SABLES?

Nous avons exposé, en son temps, le problème de la plage de Loon étouffée par les sables mouvants. Depuis, il n'a pas été résolu. Rien n'a été fait, malgré de multiples démarches.



Dans LOON-PLAGE, étouffée par les sables, les maisons disparaissent silencieusement au fond de tombeaux mouvants dont on ne trouve plus trace.

Tout à tour, les Services des Eaux et Forêts, la Direction Générale des Domaines, la Direction Départementale des Domaines, celle des Ponts et Chaussées, section maritime, se sont déclarés incompétents.

Ainsi, l'autorisation d'une Association Syndicale est en suspens depuis le 22 Juin 1933, date de l'assemblée constitutive convoquée par un arrêté préfectoral en date du 27 Avril 1933.

Pour « vaincre la résistance d'une minorité »

En Août 1933, la Préfecture conseillait la création d'une Association syndicale au titre d'améliorations d'intérêt collectif. Ainsi, disait-elle, « pourrait sans doute être vaincue la résistance d'une minorité intéressée ».

Toutefois, en cas où des subventions seraient attribuées pour la remise en état de la plage de Loon, l'administration laisserait prévoir qu'il y aurait défalcation des sommes allouées au titre des dommages de guerre.

Au 1^{er} Février 1933, se trouvaient réunis à la Préfecture du Nord : un plan périmétral, un relevé cadastral, un devis descriptif, un devis estimatif, un projet des statuts, toutes pièces rassemblées par l'Association des Usagers de la plage de Loon.

Et, d'autre part, le 17 Avril 1933, M. le Préfet du Nord

1) ordonnait l'enquête administrative pendant vingt jours à la mairie de Loon, sur le projet déposé le 1^{er} Février 1933.

2) Nommait le Commissaire-enquêteur.

3) Fixait au 26 Juin 1933 la date de l'assemblée générale des propriétaires, à la Mairie de Loon.

4) Nommait le Président de cette assemblée.

Un sérieux obstacle à l'Etat propriétaire

L'Etat étant propriétaire des terrains de mer à la plage de Loon, il fallait qu'il soit représenté à la réunion du 26 Juin 1933.

Il le fut, en effet, par deux inspecteurs des Eaux et Forêts qui approuvèrent le projet, mais déclarèrent qu'ils n'étaient pas qualifiés pour donner ou refuser l'adhésion de l'Etat.

Le procès-verbal de la séance fut donc rédigé, laissant en suspens une déclaration, la plus importante, celle de l'Etat.

C'est alors que cette question fut portée, dans toutes les Administrations que nous avons citées au début de cet article et qui toutes se déclarèrent incompétentes.

— Adressez-vous ailleurs, telle fut la réponse formulée aux demandeurs.

Ailleurs ! Il fallait toujours aller ailleurs !

Une situation anormale

La Commission Supérieure des Dommages de guerre avait déclaré que les dommages subis par la plage de Loon étaient dus à des opérations militaires et elle avait fait attribuer des indemnités pour réparer ces dommages au titre de reconnaissance physique du sol.

En conséquence, le Cour de Cassation sera invité à dire si les propriétaires lésés ont la faculté de se déroger à des obligations librement acceptées lorsqu'ils formuleraient leurs demandes d'indemnités ?

Et d'autre part, la question se pose de savoir si l'Etat peut légitimement refuser une mesure légale qu'il a lui-même conseillée !

L'histoire de la plage de Loon n'est pas finie, loin de là ! Mais, la désespérée sera-t-elle sauvée ?

L'affaire d'espionnage Krauss-Frogé

Le Parquet de Belfort n'est pas dessaisi

Contrairement à ce qui a été affirmé dans certains journaux, il n'est pas, pour l'instant, question de dessaisir de l'instruction de l'affaire Frogé le Parquet de Belfort au profit du Parquet de la Seine.

D'autre part, aucune confrontation n'est envisagée, cette semaine, entre Krauss et l'intendant adjoint Frogé.

M. Cordier, juge d'instruction, se contentera de communiquer, cet après-midi, le dossier de l'affaire au défenseur, M. Jean-Charles Legrand, et d'interroger l'intendant adjoint sur le fond en présence de son avocat.

LE NOUVEL AMBASSADEUR DE GRANDE-BRETAGNE REQU À L'ÉLYSÉE

Sir George Clerk a remis, hier, au Président de la République ses lettres de créance



Sir George CLERK sortant de l'Élysée après avoir remis ses lettres de créance au Président de la République.

Le président de la République a reçu, hier, à 11 h. 30, en audience officielle, sir George Clerk, qui lui a remis ses lettres de créance.

« C'est avec empressement que j'accueille cette occasion solennelle pour exprimer au nom de mon auguste maître, les vœux très sincères qu'il forme pour la prospérité de la France et pour le bonheur de l'homme d'Etat éminent, élevé par ses concitoyens à la première magistrature du pays. »

« Si j'ai espéré que les relations intimes qui unissent les deux pays ; et qui pulsent leur force dans des sentiments et dans des traditions de véritable amitié, continueront à être des plus cordiales. »

« Le maintien et le raffermissement de ces relations seront le gage le plus solide pour la paix de l'Europe. Je ne dissimule pas les difficultés que présentent les grands problèmes internationaux de l'heure. Je suis, toutefois, vous assurez, Monsieur le Président, que je n'épargnerai aucun effort pour contribuer à leur solution, conformément aux intérêts de nos deux pays et que j'apporterai tout mon zèle à l'accomplissement d'un devoir qui correspond si parfaitement à mes sentiments personnels. »

La réponse de M. Albert Lebrun

M. Albert Lebrun lui a répondu en ces termes :

« Je remercie Votre Excellence des paroles qu'elle vient de prononcer en remettant entre mes mains les lettres par lesquelles son auguste souverain l'accrédite auprès de moi comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. »

« J'ai été particulièrement sensible aux termes dans lesquels Votre Excellence a rappelé, en même temps que les sentiments de véritable amitié qui unissent nos deux pays, leur avenir périlleux et commun pour accroître et consolider l'entente confiante de tous les peuples. Aucune caution ne peut mieux garantir la paix internationale que l'union de plus en plus étroite, éprise de justice et de liberté, de la Grande-Bretagne et de la France. »

« Vous venez vous-même, Monsieur l'ambassadeur, évoquer la part précieuse qu'a prise à cette collaboration intime l'homme éminent que vous représentez, l'affectueux respect de tous ceux qui l'ont connu l'accompagne dans sa retraite. Je suis sûr, appréciant vos sentiments à leur vraie mesure que la France trouvera en vous la même ferme amitié et le même souci d'accorder nos efforts. »

Les troubles du Yémen

L'imam n'aurait pas été assassiné

On mande du Caïre que les informations que l'on vient de recevoir semblent démentir la nouvelle de l'assassinat de l'imam du Yémen. En réalité, au cours d'une séance du conseil du gouvernement, l'imam, à la nouvelle que ses deux fils Ahmed et Hussein avaient subi une défaite devant les troupes d'Ibn Séoud, s'évanouit.

Le bruit courut aussitôt dans la ville et dans tout le pays que l'imam était mort. Aussitôt, le mouvement révolutionnaire qui avait déjà éclaté à Sana et s'étendait à d'autres villes redoubla de force.

Un autre bruit se répandit : les rebelles auraient pénétré dans le palais et assassiné l'imam. C'est alors qu'une partie de l'armée se joignit aux insurgés.

En plusieurs endroits et notamment à Nejran et à Hodeïra, où les forces d'Ibn Séoud avaient infligé une défaite aux troupes de l'imam, celles-ci se mutinèrent.

On annonce, d'autre part, que les troupes d'Ibn Séoud ont occupé Hodeïra sans résistance.

UN COUP DE THÉÂTRE A VALENCIENNES

« J'ai volé UN MILLION » a avoué le directeur de la coopérative de reconstitution de Saint-Amand

Ce dernier, nommé Eugène Druon, s'est constitué prisonnier hier

Hier, vers 16 heures, un homme d'une quarantaine d'années, vêtu simplement, coiffé d'une casquette, se présentait au commissariat de police de Valenciennes. — Je voudrais voir le commissaire Avenel, chef de la Sûreté.

Les agents reconnurent l'individu qui, la veille, vers la même heure, avait déjà présenté la même requête. Le commissaire étant absent, le visiteur mystérieux était reparti en disant simplement : « C'est bon, je reviendrai ».

Hier, il fut conduit dans le bureau du commissaire, chef de la Sûreté.

— Je viens me constituer prisonnier, dit-il. J'ai détourné et dilapidé un million.

M. Avenel, surpris, dévisagea son interlocuteur.

— Mais qui êtes-vous ?

— Eugène Druon, 39 ans, directeur de la Coopérative de Reconstitution de Saint-Amand. J'ai pris et dépensé 900.000 à un million. Vous pouvez m'arrêter.

La nouvelle éclata comme un coup de foudre dans l'Hôtel de Ville de Valenciennes où se trouve le bureau de la Coopérative de Reconstitution. Un coup de téléphone du Parquet de Valenciennes alerta le député-maire, M. COUTEAUX, qui donna quelques précisions sur l'intéressé.

« Eugène est arrêté ». Personne ne voulait y croire.

Le matin encore, on avait vu Druon à son bureau. Depuis quelques ans, il occupait les fonctions de directeur-cassier de la Coopérative. Cette coopérative établie au lendemain de la guerre à Saint-Amand, comme en de nombreux pays, pour doubler l'administration et servir de liaison entre les sinistrés et les finances publiques, a réalisé d'importantes affaires. Vingt-deux millions de travaux ont été payés par ses soins avec les fonds du Crédit National. L'organisme donnait toute satisfaction.

Son Conseil d'administration est composé des personnalités des plus notables du pays. M. Ernest COUTEAUX est le président ; M. VALLET, administrateur principal ; M. Charles BARBEUX, ancien notaire, en fait également partie.

Placé d'abord sous le contrôle du ministre des Régions Libérées, la Coopérative devait donner, quant à sa gestion, toute garantie. Était-il possible d'y frauder avec cette avalanche de contrôleurs qui venaient vérifier la régularité des opérations ? On en voyait au moins un par semaine, penché sur les livres. Le comptable et le directeur, lui-même, se frottaient les mains de satisfaction, tant les livres étaient bien tenus.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

DES DRAMES DANS NOTRE RÉGION

A AUHEL, UN POLONAIS JALOUX A TUÉ LE MARI DE SON AMIE

AVEC LA MÊME ARME, UN REVOLVER, IL BLESSA UNE AUTRE PERSONNE PUIS TENTA DE SE SUICIDER

Dans la nuit du 3 au 4 mai, un drame effroyable se produisit rue d'Orléans, à Auchel, provoquant un vif émoi dans tout le quartier.

La rue d'Orléans est située le long de la ligne de chemin de fer d'Auchel à Marles-les-Mines, et la maison du drame se trouve située juste en face du terrain de la fosse N° 5 des Mines de Marles.

enfants, il se rendait quelques fois par semaine au 27, rue d'Orléans, où sa femme le recevait.

Jeudi après-midi, son travail terminé, Masztalec alla rendre visite à son épouse. Le Polonais s'attarda à embrasser et à distraire ses enfants.

Mais à 18 heures, arriva le rival Jean Szalaty, l'ami de la femme Masztalec.



A GAUCHE : La maison du crime. — A DROITE : Les trois petits enfants de la victime.



territoire d'Auchel, dont presque toutes les maisons sont habitées par des mineurs polonais.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au cours de notre enquête.

Un ménage désuni

Le Polonais Adalbert Masztalec, âgé de 34 ans, mineur à la fosse 6 des Mines de Marles, avait épousé en avril 1929, sa compatriote, Françoise Obelek. Le ménage demeura d'abord rue de Calais, à Calonne-Ricourt, puis au N° 19 de la rue de Saint-Amand, à Marles-les-Mines.

De leur union trois enfants sont nés, ils sont âgés de 8, 6 et 4 ans.

En février dernier, Françoise Obelek tomba malade et partit se faire soigner chez sa mère, à Chalette-sur-Loing (Loiret), laissant son mari à Marles.

À son retour, le 20 mars dernier, Françoise Obelek regagna le domicile de son époux, mais celui-ci, déclaré-elle, se serait refusé à la reprendre.

Nous avons appris que le refus du mari de reprendre son épouse était motivé par l'inconduite de sa femme, qui avait pour ami le Polonais Jean Szalaty, âgé de 37 ans, mineur, rue de Marseille, qui vit séparé de sa femme.

La femme Masztalec loua une chambre chez les époux Wierworska, 27, rue d'Orléans, à Auchel. Elle vivait, dit-elle, avec ses trois enfants, du produit de la vente du mobilier, car son époux était allé prendre pension au N° 8 de la rue de Nice, située non loin de la rue d'Orléans.

Séparés, les époux continuaient de se voir

Adalbert Masztalec était depuis longtemps fixé sur l'inconduite de son épouse, qui entretenait des relations suivies avec Szalaty, mais comme il aimait ses

Suivant les déclarations de l'épouse volage, « les deux hommes se seraient regardés en chiens de falence », s'adressant très peu la parole.

Un rival menaçant

À 20 h. 30, les deux hommes se trouvaient encore dans la chambre en compagnie de la femme Masztalec. M. Wierworska, le patron-locier, vint leur dire que c'était l'heure d'aller se coucher et les invita à quitter les lieux.

Szalaty aurait alors sorti le premier pour revenir peu de temps après. On suppose qu'il était allé chercher un revolver. Comme il y avait encore de la lumière, Szalaty fut autorisé par M. Wierworska à rentrer dans la maison et il remonta dans la chambre où se trouvaient encore Françoise Obelek et son mari Adalbert Masztalec.

Une conversation à trois

Aussitôt après avoir pénétré dans la chambre, Szalaty s'écria d'un ton menaçant : « Je suis allé chercher un revolver. »

Szalaty demanda alors à Masztalec s'il avait l'intention de reprendre sa femme. Masztalec répondit par l'affirmative.

Cette réponse eut le don de mettre Szalaty dans une vive colère, lui qui pensait pouvoir tenir ménage avec Françoise Obelek.

Une violente dispute éclata entre les deux hommes. C'est alors que voyant les choses tourner mal, la femme Masztalec voulut faire partir son mari et son ami et descendit pour leur ouvrir la porte.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

VICTIME DES DÉCRETS-LOIS « LE DÉPÔT » VA DISPARAITRE



« Le Dépôt », l'antique « violon » municipal de PARIS, qui servit de tant de foies divers policiers depuis 120 ans, va disparaître, victime des décrets-lois d'économies. Désormais, les individus appréhendés et dont l'arrestation sera maintenue, iront directement à la Maison d'Arrêt sans faire le stage habituel dans ce recin du Palais de Justice.

VAINQUEUR 2.750 FOIS



Voici le jockey belge HEAFY, qui vient de battre le record mondial de 2.750 victoires, obtenu par le jockey anglais Fred ARCHER, en gagnant sa 2.750^e course.

L'HORRIBLE ASSASSINAT DE SAINT-MARTIN-AU-LAERT

Les enquêteurs ont recueilli une déclaration importante, qui va être contrôlée et qui établirait nettement le mobile du crime

L'arme du meurtrier, un mallet de plombier, a été retrouvée hier dans les bois d'Acquin

Ainsi que nous l'avons relaté dans nos éditions d'hier, malgré l'heure tardive où les derniers renseignements nous sont parvenus, Adolphe Noël a avoué, dans la nuit de jeudi à vendredi, l'horrible forfait dont il s'était rendu coupable. L'aveu, enfin arraché — on sait avec combien de peines — les enquêteurs de la Brigade Mobile téléphonèrent la nouvelle au Parquet de Saint-Omer, qui se



L'attitude d'Adolphe NOËL pendant les recherches de l'arme du crime par les enquêteurs, que l'on voit en bas occupés à fouiller un champ de blé à ACQUIN.

rendit une nouvelle fois à Saint-Martin-au-Laert, où M. Dehoucourt, juge d'instruction, recueillit les déclarations de l'assassin. Adolphe Noël fit alors quelques confidences fort intéressantes, outre la version enfin exacte de son crime. C'est ainsi que, le 23 avril dernier, ce n'est pas sciemment, mais volontairement,

que Noël cogna son épouse dans le garage entre sa voiture et le mur. On sait que, sérieusement blessée aux jambes, cette dernière dut garder quelques confidences fort intéressantes, outre la version enfin exacte de son crime. C'est ainsi que, le 23 avril dernier, ce n'est pas sciemment, mais volontairement,

qu'il quitta son lit vivant !

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA VIE EN PLEIN AIR



Avec le mois de mai, les amateurs de « camping » vont leur réapparition. Voici un départ pour une journée en plein air, la voiturette étant chargée de la tente et du canot indispensables.

Lire, en septième page, notre rubrique : TOURISME